

« Enquête » de paternité

Jean-Bernard LEVY
Médecin et philosophe

En matière de paternité, il n'y a que la foi qui sauve.

ON DIT volontiers, en cette fin de millénaire, que notre société occidentale est en mutation. Mais, à vrai dire, tout groupe humain évolue. Les différentes structures sociales que les ethnologues et les sociologues ont décrites à foison, depuis plus d'un siècle, sont là pour en témoigner. Il est certain que tout s'est accéléré, emballé, en quelques décennies. Et ces bouleversements incessants ne permettent aucune prévision, et ils donnent l'impression qu'il ne subsiste plus de valeurs stables, donc plus d'ordre social.

Et si un concept apparaît fuyant aujourd'hui, c'est bien celui de paternité, exemplaire de ce que nous venons d'énoncer. Universel, il n'en a pas moins été diversement interprété par les sociétés humaines. Qu'est ce qu'être père aujourd'hui ? Alors que le mariage devient une institution largement battue en brèche (d'aucuns la considèrent comme franchement obsolète) ; alors que la biologie rend perplexe, et contraint les juristes à faire le grand écart quand il s'agit de définir, de défendre les droits des uns ou des autres en ce domaine, de rendre compte d'une notion relevant de moins en moins du droit.

LES CONCEPTIONS CLASSIQUES

Il subsiste pourtant des points de repère provenant de nos origines, et paraissant inaltérables, quels que soient l'époque ou le lieu. S'il n'est pas de notre ressort de prévoir l'avenir, encore moins de conseiller, de proposer des solutions – d'autres s'en chargent¹ – (quelle est, d'ailleurs, la légitimité d'une telle demande ?), peut-être une réflexion approfondie nous permettra-t-elle, en classant les faits, de savoir ce qu'est, ce qu'a été, et peut-être ce que restera, le fait d'être père.

Paterfamilias, genitor, parens

On rappelle habituellement que la société occidentale actuelle a deux racines principales. Elle est issue du mariage des conceptions indo-européennes et des traditions sémites. Alors, pour commencer, cherchons

¹Rapport sur la paternité publié dans les premières pages de ce cahier.

ce que signifiait être père pour les uns et pour les autres.

La conception de la famille indo-européenne sans doute la plus achevée, en tout cas la plus propre à analyser notre situation actuelle, nous vient de Rome.

Chacun sait que le mot père, comme son équivalent anglais *father*, vient du latin *pater*. Toutefois le concept de père regroupait pour les Romains trois notions non exactement superposables. Comme le signale le *Dictionnaire historique de la langue française*², ils disposaient de trois mots pour désigner le père : *pater*, *genitor* et *parens*. Et cela recouvre bien, aujourd'hui encore, les trois fonctions classiques de la paternité.

D'une part, le père chef de famille dans la société classique romaine : le *paterfamilias*. Ainsi la nourrice posait-elle l'enfant devant lui. Il pouvait le prendre dans ses bras, et ainsi le reconnaître et l'adopter, ou bien le refuser, lui déniait à jamais tout droit. Aujourd'hui persiste dans les faits, malgré les lois récentes, cette lecture de la paternité³. Le père dirige la famille. Même si théoriquement on ne distingue plus légalement entre mari et femme, le père de famille règne sur le « patrimoine ». Il le fait fructifier ; il gère les alliances, les mariages ; il le répartit entre ses héritier ; il est le « patron », celui qui dirige, le père de l'entreprise et de ses membres.

Pourtant, le père se pose avant tout comme le géniteur, le *genitor*, nécessaire à la procréation. Il fertilise la mère, apporte la semence même en cas d'insémination artificielle. Biologiquement indispensable, il le demeure de nos jours, du moins pour l'espèce humaine...

Enfin, en qualité de parent avec la mère, il est le *parens*, l'éducateur. Il dispose de l'autorité parentale (du moins si l'enfant est légitime), et cela conjointement avec la mère⁴. Il a donc pour fonctions d'enseigner, d'éduquer l'enfant et de le conduire de l'état de

² *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert, Paris, 1992.

³ En fait les réglementations et les lois définissant le droit de l'enfant ne datent pas d'aujourd'hui. L'édit Trajan a remplacé la filiation volontaire par un lien juridique, le père est considéré comme celui qui est marié à la mère. En 374, un décret de Valentinien I^{er} pose l'obligation de nourrir et d'élever l'enfant engendré.

nouveau-né à celui de jeune adulte. Il doit « moins lui enseigner un savoir-faire que de lui apprendre à désիր selon les lois humaines. » (Cf. le rapport.)

Les bouleversements de cette fin de siècle font éclater cette classification traditionnelle, dans son mouvement de remise en cause général. Peut-être soulignent-ils ainsi de façon aiguë l'ambiguïté de la fonction de père. On ne peut cependant pas confondre, même aujourd'hui, ces trois aspects.

Interdit et sacrifice sémites

La lecture de la Bible et l'étude de la société juive préchrétienne conduisent à ajouter une quatrième dimension au concept traditionnel de père, précédemment abordé. La dimension de l'interdit. Le modèle s'offre déjà à nous avec Dieu, Yahvé, père du peuple hébreu, figure redoutable, Dieu de justice, et non d'amour, a-t-on pu dire, dont les lois sont autant d'interdictions, depuis les règles imposées à Adam et Eve au paradis jusqu'aux Tables données à Moïse.

La famille juive biblique présente une structure patriarcale, et le père juif dispose de plus de pouvoirs encore que le *paterfamilias*. Dans la Genèse, on utilise volontiers le mot de père pour désigner le premier de tous ceux qui rempliront la même fonction. Ainsi Yabal est-il le père de tous ceux qui habitent près des tentes et des troupeaux, et Yorbal le père de tous ceux qui jouent de la harpe et de la flûte (Genèse IV, 20-21). Dieu lui-même se dit père d'Abraham (Genèse XXVIII, 13). Il est le père d'Israël, de tous les enfants d'Israël. Pour ne prendre qu'un seul autre exemple, citons l'Exode (IV, 22) : « Ainsi parle l'Éternel : Israël est mon fils, mon premier-né. » Mais Dieu est d'abord celui qui interdit la consommation de l'arbre, et pousse l'être humain à la tentation, donc au péché. Notion reprise et amplifiée par les chrétiens : la faute originelle.

Passons sur la figure d'Adam, notre « père » à tous, mais pour le moins un père bien falot. Il ne se préoccupe guère de sa progéniture, s'entretenant allègrement sous l'œil également distant, sinon distrait, de Dieu le « Père ». Mais, au fait, est-il bien le père, le *genitor*, de Caïn et d'Abel ?

L'interdit, la rupture, la faute apparaissent constamment dans les aspects mythiques du père biblique. Un excellent exemple nous est fourni avec l'histoire de Noé et de ses trois fils, Sem, Japhet et Cham. Ce patriarcat est par leur intermédiaire le père des trois grandes races humaines selon la Bible : sémite, indo-euro-

péenne et noire. Noé apparaît comme le *paterfamilias* par excellence. Cependant, le premier, il renie l'un de ses fils pour sa conduite irrespectueuse, pour avoir transgressé un interdit. Cham, le fils maudit, a été chassé par Noé pour avoir violé son intimité de père et s'être moqué de sa nudité. Il convient de rapprocher cet épisode biblique avec la honte d'être vus nus, éprouvée par Adam et par Eve devant leur Père, après avoir mangé le fruit de l'arbre. La connaissance du Bien et du Mal se traduit par la perte d'innocence. Le premier signe révélé en est la pudeur. Le sexe est sacré, donc caché, au « secret ». Cham a profité de l'ivresse de son père, qui venait de découvrir le vin et ses effets paradisiaques, pour rompre avec cette pudeur et pour rire de ce dont l'homme doit avoir honte. Noé se montre, représentant de Dieu ici-bas, gardien de l'interdit. Il chasse Cham de sa famille, comme Yahvé avait chassé Adam du Paradis.

Abraham incarne un autre aspect du père sémite. Il apporte une autre conception du père, en tant que père capable de sacrifier son fils à son dieu. Il est le père du peuple juif par Isaac (Israël) et du peuple arabe par Ismaël. On le considère donc comme le père de tous les monothéistes, « père de multitudes », selon l'étymologie de son nom. Il représente pour beaucoup celui qui a accepté, par obéissance à son Dieu, l'idée de sacrifier son fils Isaac (Genèse XXII, 9-10). On sait qu'à l'ultime minute il sacrifiera à sa place le bélier retenu par les cornes dans son buisson (Genèse XXII, 13). Soulignons l'acceptation toute filiale d'Abraham de sacrifier Isaac, son propre enfant, qui choque aujourd'hui. Où est la faute ? Pourquoi la sanction ? Pourquoi cette immixtion de Dieu dans les affaires familiales courantes ? Quel interdit secret a violé, ou est susceptible d'avoir violé, Abraham ?

Ce mythe suscite de multiples exégèses. Seules celles qui concernent directement le problème de la paternité retiendront notre attention. Abraham a droit de vie et de mort, en tant que père, sur son fils. Conception quasi universelle, et pas seulement sémite. Abraham a déjà chassé son premier-né (Ismaël), et, par obéissance à Yahvé, est prêt à tuer le second. Lui, qui est parti, qui a coupé ses propres racines filiales, pour créer un peuple, accepte de sacrifier ce fils venu sur le tard, le père d'une partie de sa lignée. Dieu connaît l'interdit que l'homme ne connaît pas, et « nul n'est censé ignorer la loi ».

Certaines argumentations retiennent plus la notion de ligature que celle de sacrifice⁵. Abraham a d'abord lié son fils avant de trancher les liens. Il coupe aussi

⁴ En France, le rôle dominant du père dans l'éducation des enfants a été aboli. En 1935 fut supprimé le droit de « correction paternelle », et depuis 1970, à l'autorité paternelle la loi substitue l'autorité parentale, ayant supprimé en grande partie la fonction *paterfamilias* du chef de famille.

⁵ Moïse BENADIBA. « Le père dans la tradition biblique, regard psychanalytique », dans *Revue d'éthique médicale de l'Association Rambam*, 1997, n° 57.

les liens qui le retiennent à son fils, comme il avait symboliquement coupé ceux qui le retenaient à son propre père. Voici donc une autre version du « meurtre du père ». Mais, ici, c'est le père qui volontairement se sépare du fils, qui le libère et qui se dégage de l'interdit.

Notons toutefois qu'Abraham, comme Œdipe, avait fui le milieu familial, la maison du père, dans l'espoir de se libérer de la fatalité, de chercher à vivre au-delà de l'interdit.

Ainsi Dieu, et sur son modèle tous les pères bibliques, se posent-ils comme les gardiens de la loi, des règles régissant la famille, la tribu, le peuple. Le père juif, c'est l'initiateur, le protecteur, le conseiller, le ministre. De sorte que Joseph est déclaré père du Pharaon (Genèse XLV, 8). Le père hébreu détient le droit de vie ou de mort (c'était vrai aussi chez les Indo-Européens), mais de plus il définit, promulgue l'interdit, de la même manière qu'il subit la loi divine quand il a fauté.

L'inceste, interdit universel

En réalité, le modèle de l'interdit biblique, celui que Yahvé oppose à Adam et Eve, n'apparaît pas immédiatement comme universel. Certes, les sociologues ont montré que toute société humaine se bâtit autour de la notion simple qu'est l'interdit. L'interdit limite et structure. Mais, pour eux, l'interdit majeur regarde l'inceste, même s'il obéit à des règles variables d'un groupe social à l'autre. C'est lui qui fait entrer la société dans l'histoire : le tabou de l'inceste instaure une généalogie, une succession des générations, ce qui permet de tracer le cadre des mutations, des transformations, donc de l'Histoire. L'interdit, les tabous obligent à sortir du seul cadre familial, forçant les familles à s'allier, brisant l'isolement de chaque clan.

Le père, en Occident, apparaît depuis les temps bibliques comme la figure qui régit l'interdit premier, l'inceste (cf. Loth et ses filles) comme d'ailleurs toutes les lois sociales. Et quand cette fonction lui échappera pour des structures étatiques, le tenant du pouvoir restera le père de son peuple, qu'il soit roi, tyran ou simplement président de la République : lieutenant de Dieu sur terre, même dans les pays où, théoriquement, l'Eglise et l'Etat sont séparés.

L'interdit de l'inceste a été largement mis en exergue par les psychanalystes depuis quelques dizaines d'années. Pour eux, le père apporte l'interdit, il rompt le lien naturel entre la mère et l'enfant, chair de sa chair. Le père s'impose bien, pour les disciples de Freud, ainsi que pour les lecteurs de l'Ancien Testament, comme celui qui règne par rupture, par règles négatives : « tu ne ... pas ».

Père et généalogie

Le père biblique est certes un géniteur, mais le fait va plus loin. Il est le premier. Et il va avoir une descen-

dance. Les généalogies bibliques insistent largement sur les pères, même si dans la réalité seule la mère peut être connue avec certitude. Les femmes ne sont qu'exceptionnellement citées dans ces énumérations à première vue fastidieuses. Notons qu'elles mettent en avant une notion capitale que le concept de *paterfamilias* recouvre et masque tout à la fois : la généalogie. Un homme s'inscrit dans une succession : descendant de ... Il porte un patronyme qui révèle son origine familiale, tribale⁶. La femme semble une pièce rapportée. Notons que la notion de généalogie ouvre un horizon plus large. Elle oppose deux types de création. Les uns se veulent novateurs, ils s'instituent comme les initiateurs d'une généalogie – Romulus qui trucidé Remus, son jumeau, ou le premier pharaon de chaque nouvelle dynastie qui détruit minutieusement les cartouches de ses prédécesseurs pour graver à leur place les siennes – ; les autres admettent leur origine, et en tirent même de la fierté. On peut d'ailleurs rappeler que cette conception de la généalogie n'est pas uniquement biologique. Elle peut être spirituelle, comme la succession des rois, des papes, ou même des occupants de tel ou tel siège à l'Académie française.

Le père peut aussi fonder une « généalogie » industrielle ou politique. On parle aujourd'hui des Rothschild, des Kennedy, comme hier on parlait des Bourbons.

Cet aspect de la paternité nous rapproche de ce que les psychanalystes ont appelé le totémisme, en tout cas un désir d'appartenance, une quête d'identité. Les modes, la manière de s'habiller – et les publicitaires aujourd'hui en usent, voire en abusent⁷ – permettent de se reconnaître entre soi, de se trouver, ou, comme on le verra si le père vient à manquer, de se retrouver. L'excès de cet esprit de clocher, de cette recherche d'un clan, de cette quête de conformisme face à un modèle de type paternel, conduit tout droit au sectarisme.

Le racisme, et l'antisémitisme notamment, lorsqu'ils se veulent destructeurs de tout un peuple (holocauste), s'en prennent en fait à la notion de lignée, de paternité. Freud, le premier sans doute (*Moïse et le monothéisme*), a montré que les juifs se posant comme enfants choisis par Dieu provoquent en cela le reproche initial que leur adressent les antisémites.

LE PÈRE OCCIDENTAL, DE NOS JOURS

Les fonctions du père sont sans cesse remises en cause depuis quelques décennies, par les lois d'une part, par les découvertes scientifiques et les technologies nouvelles, notamment en matière de procréation, d'autre part.

⁶ Cela est vrai dans presque tous les pays. Citons les patronymes : ben Daoud, Davidson, etc., qui signifient fils de David.

⁷ La célèbre marque Nike, face à ce phénomène d'identification qui dépassait les espérances des commerciaux, a été obligée de rappeler sèchement dans un communiqué qu'« elle vendait des chaussures, pas des rêves ».

Nous avons vu la disparition du rôle du père en temps que chef de famille, de *paterfamilias*, depuis 1970. Et le rapport d'Alain Bruel de constater que « dans la première moitié du xx^e siècle, l'effort législatif se tourne vers une reconnaissance progressive des droits de la femme et de l'enfant au détriment des privilèges du père », ce qui aboutit, selon Louis Roussel, à partir de 1964, à une « double désinstitutionnalisation, l'une des comportements, l'autre de la législation elle-même ».

Les progrès scientifiques ont touché aussi la fonction génitrice du père. On peut de façon très précise infirmer ou affirmer une paternité biologique⁸. Les inséminations artificielles, les banques de sperme ont limité le rôle du père. Ramené à son rôle d'éducateur, il n'est pas forcément le transmetteur d'un patrimoine génétique. Bien plus, du fait du principe de l'anonymat du don du sperme, on ignore l'identité du *genitor*.

Le nombre de conceptions hors mariage, le désir des femmes d'élever leurs enfants sans père, la revendication des couples homosexuels à l'adoption, achèvent de détruire l'idée antique du père de famille en tant que *parens*. Il n'est plus nécessaire ! Certains doutent même de son utilité quand la femme travaille, gagne l'argent du ménage, tandis que le père cherche plus ou moins un emploi, dans tous les sens du terme...

EN-QUÊTE DU PÈRE « UNIVERSEL »

Toutes ces considérations d'actualité nous obligent à repenser la paternité véritable, fondamentale, immuable, dans ses aspects à travers le temps et l'histoire. Quels rapports entre le père et l'enfant ? En quoi diffèrent-ils de ceux de la mère ? ou de celui des autres parents ou autres proches ? Peut-on supposer une définition contingente du père dépendante des modes, des idées d'une époque, d'une civilisation ?

De l'interdit au complexe d'Œdipe

Freud et les psychanalystes de son école ont ajouté à la fonction sociale, aux fonctions sociales que nous avons énumérées, un autre aspect. Le père n'est pas seulement un éducateur et un modèle, il est d'abord le *paterfamilias* et aussi le chef de la meute, celui qu'il faudra éliminer, tuer pour parvenir à la réalisation. En effet, dès la vie *in utero* il s'interpose entre la mère et l'enfant. Si cela compte fondamentalement pour le fils, cela joue d'une façon pas moins déterminante pour la fille. Nous reviendrons plus loin sur cet aspect de la paternité.

Nous avons vu la distinction établie par les Romains entre *genitor* et *pater*, aujourd'hui plus que jamais fondamentale. Le *pater* occupe également la fonction fa-

⁸ La loi de 1993 a élargi les possibilités de recherche de paternité. En même temps qu'elle établissant le droit aux femmes d'accoucher sous X, elle empêchait la possibilité de reconnaissance paternelle.

miliaire et sociale. Le choix du mythe d'Œdipe par Freud présente à ce propos un grand intérêt, puisqu'il démontre exactement l'inverse de ce qu'a voulu dire le père de la psychanalyse. Œdipe tue non pas son *pater*, mais son *genitor*. Or le complexe d'Œdipe, si l'on suit la pensée de Freud, consiste à vouloir tuer le *pater*, qui s'interpose entre la mère nourricière et l'enfant. D'ailleurs, dans le mythe grec, Œdipe quitte bien ses parents adoptifs quand son destin lui est révélé. Il ne veut pas tuer celui qui l'a élevé pour épouser celle qui l'a nourri. Il craint cette fatalité. Il refuse de tomber dans le complexe freudien d'Œdipe ! Pour le bébé, pour l'enfant, la voix du sang reste en fait muette. Le père se penche sur son berceau, lui parle, et il lui vole sa nourrice. Les analystes modernes affirment que, déjà pour le fœtus, c'est non pas le *genitor* mais le compagnon vivant avec la mère qui compte. L'interprétation du mythe originel présente au moins autant d'intérêt que celle de la version freudienne ! Ainsi se produit l'intrusion d'un tiers (un intrus, oui) entre la mère et l'enfant. Les psychologues insistent sur la nécessité formatrice de cette « altérité ». L'enfant doit avoir une véritable vision binoculaire des rapports humains et ne pas se contenter du seul rapport à la mère.

L'intrusion du père dans le rapport privilégié mère-enfant, la gêne qu'il procure, sera compensée par son rôle de protecteur. Le père impose l'interdit (prohibition de l'inceste, comme nous l'avons vu), crée la différenciation, impose à chacun sa place, donc des sacrifices, ouvrant « la voie vers la position du fils⁹ ».

Les mythes, qu'ils soient gréco-romains, bibliques ou plus éloignés de nos cultures, nous permettent d'explorer la réalité cachée de nos problèmes intimes, et des liens qui nous unissent les uns aux autres, celui du père notamment. L'étude du mythe d'Œdipe et surtout de ses interprétations est très significative à cet égard.

Parens et paternalisme

La notion de paternalisme semble éloignée de notre propos. Pourtant nous allons voir en quoi cette conception particulière permet d'éclairer le rôle du père en temps que *parens*.

Le paternalisme part de l'idée qu'une personne, surtout une entité morale, peut être « mineure » et doit être aidée, supportée par une autre personne ou une autre entité considérée, elle, comme « majeure ». Le modèle du paternalisme consiste, bien sûr, dans le rapport père-enfant, ou plus exactement une vision du rapport parent-enfant, le père considéré ici quasi exclusivement comme *parens*, au sens donné plus haut.

L'enfant n'a pas atteint sa maturité. Il ne peut donc jouir de la plénitude de ses droits, ses connaissances

⁹ Pierre LEGENDRE, *Leçon VIII – Le Crime du caporal Lortie, traité sur le père*, Fayard, Paris, 1983.

reconnues comme insuffisantes. Il faut donc un père pour assumer la responsabilité de ses actes, pour prendre en ses lieu et place nombre de décisions, et aussi pour couvrir les risques de sa conduite, ou plutôt de son inconduite. C'est un être humain encore « incomplet¹⁰ ». Le mot enfant ne vient-il pas du latin *infans*, qui signifie « celui à qui manque la parole » ?

Cela suppose de la part du père le sens du devoir, car il ne doit pas décider ce qui l'arrange, mais choisir ce qui préside au bien de son enfant. Tout au plus s'exprime une exigence, en retour, du respect de l'enfant pour le père, et de marques extérieures, sinon intimement ressenties, d'une reconnaissance filiale.

Mais cet état implique des bornes. Ainsi ce rapport naturel père-enfant est-il limité dans le temps. L'enfant deviendra adulte, et disposera alors de son libre arbitre. Bien plus, le père doit aider son enfant à l'accession à la plénitude des droits. Il s'agit là de l'une de ses fonctions essentielles. Et, après cela, il devra savoir se retirer, renoncer à ses prérogatives, oublier de se targuer en permanence de son ancienneté, de son expérience. Le père accepte donc la différence d'avec son enfant, l'amène à maturité, le pousse à la meilleure réalisation possible de ce qu'il est.

Par contre, quand on parle de paternalisme au sens figuré, le rapport est le plus souvent appelé à durer. Le père, ici, ne cherche par à libérer l'enfant de sa tutelle. On peut le soupçonner même de tirer profit d'un rapport, en fait intéressant, de supérieur à inférieur. On a reproché précisément cela aux colonisations politiques ou idéologiques. Les peuples s'en trouvent plus asservis qu'aïdés. L'éducation devient un endoctrinement dénaturant l'essence du peuple¹¹...

Partant de telles considérations, sur lesquelles nous n'avons pas à nous étendre ici, nous pouvons stigmatiser ce comportement de quelques parents. Ils veulent garder leurs enfants, ils prolongent la tutelle, ils tentent de gérer la vie de leurs enfants, même mariés, ils veulent régenter l'éducation de leurs petits-enfants... A tout le moins, l'excès des marques de reconnaissance demandées témoigne d'une mauvaise compréhension du rapport. On n'élève pas ses enfants pour soi, mais pour eux. Ce qu'un enfant pourrait devoir à ses parents, c'est à ses propres descendants qu'il doit le rendre.

¹⁰ Il faudrait rapprocher ici cette conception de l'enfant de celle qu'Aristote donne de l'esclave dans *Métaphysique*. Il justifie le paternalisme dans ce qu'il a de choquant à nos yeux. Le philosophe grec heurte, sinon horrifie, les moralistes aujourd'hui.

¹¹ L'idée selon laquelle l'État est le père des citoyens, véritable conception paternaliste du pouvoir, est fort ancienne. Déjà les empereurs romains valentiniens la prônaient. Ce qui entraîne des devoirs de la part de l'État, mais peut conduire à une sorte d'assistanat nocif dont il nous arrive de mesurer les effets aujourd'hui.

Le père doit se garder de projeter ses ambitions et d'imposer à tout prix ce qu'il a rêvé et n'a pu réaliser. Il doit, au contraire, ne pas jalouser les succès de l'enfant s'il ne les a pas lui-même obtenus¹².

L'enfant au père célèbre, ne serait-ce que dans son village, dans son métier, dans un cercle de relations, doit se faire un prénom, tâche redoutable que doit savoir négocier le père.

Le père, comme le maître, ne peut ignorer que son fils, son élève, dans une saine logique, peut, devrait même, le surpasser. La mort du père, du chef de la meute, est alors plus une acceptation, sinon un sacrifice, qu'un assassinat libérateur.

La mort du genitor

La paternité biologique, le père en tant que géniteur, pose un autre problème de société qui, pour secondaire qu'il paraisse aux biologistes et aux juristes, nécessite qu'on s'y attarde. Jusqu'à quel âge peut-on légitimement procréer ? La presse a relaté des maternités artificielles et tardives, et quelques moralistes ont fustigé cette pratique « antinaturelle ». Le père ne s'est jamais heurté, ou si peu, à la limite de l'âge. Il n'en demeure pas moins que, même si l'espérance de vie augmente, il semble surprenant d'accepter la responsabilité de procréer sans pouvoir assurer les autres fonctions échéant au père, et notamment la fonction d'éduquer, d'élever, d'enseigner, de pourvoir aux besoins de l'enfant. Qui aura la charge de cette fonction à la mort du père ?

Comment blâmer ces vieillards qui procréent (« Passe encore de bâtir, mais planter à cet âge ! »), alors que d'autres, enterrés depuis belle lurette, font conserver leur sperme pour une paternité posthume ?

Est-ce nier ce rôle du père ? Les sociétés traditionnelles prenaient en charge les veuves et les orphelins.

Elle semble bien loin, l'époque où l'on blâmait les filles-mères, où une mère sans homme se voyait fort critiquée. Dans certaines sociétés, en cas de veuvage, un frère ou un proche du père défunt épouse, selon les us en vigueur, la mère esseulée. Les mères célibataires – la dénomination a changé en même temps que le statut social pour désigner le même fait, les mères divorcées ou séparées, appelées à élever seules un enfant, sont chaque jour plus nombreuses. Et cela paraît tout à fait naturel.

Tout cela tend à rendre sinon caduc, du moins secondaire, le rôle du père en tant qu'éducateur.

Or, comme nous l'allons voir, les sociétés traditionnelles, et même les sociétés modernes jusqu'à une époque assez récente, insistaient sur les rôles de compen-

¹² Le film *Shine* illustre à merveille ce propos. Le père veut tout à la fois la réussite de son fils, pianiste virtuose, mais le jalouse et veut l'enfermer à jamais dans le cocon familial.

sation ou de suppléance du père, ou des structures adaptées, comme le parrain.

Père naturel et père spirituel

Mircea Eliade, tout au long de son œuvre, et notamment dans *Naissances mystiques*, après d'autres auteurs dits « traditionnels » tels que René Guénon, insiste sur le fait que « le monde moderne, entre autres caractéristiques, se distingue par la disparition de l'initiation ¹³ ».

Qu'est ce qu'une initiation ? Il s'agit, toujours selon Eliade, d'« un ensemble de rites et d'enseignements oraux qui permet la modification radicale du statut religieux et social du sujet à initier. Philosophiquement parlant, l'initiation équivaut à une mutation ontologique du régime existentiel ».

Pour reprendre la formulation de Mircea Eliade, toute initiation consiste « de façon plus ou moins transparente en une mort rituelle munie d'une résurrection ou d'une nouvelle naissance ». Nous ne reviendrons pas ici sur la différence entre « re-naissance » et résurrection, ni sur le moment essentiel des rites initiatiques qu'est le retour ou le commencement, *in illo tempore*. La nouvelle vie spirituelle de l'adepte doit se faire de façon exemplaire, sur le modèle de la genèse idéale, voulue par le créateur, et qui s'est dégradée au fil du temps.

Plus intéressant pour notre propos sur la paternité paraît l'étude du rite initiatique du point de vue des initiants. Les initiations traditionnelles – le rite de puberté fournissant l'exemple type –, les initiations contemporaines occidentales – la franc-maçonnerie en offre maintes variantes – se fondent bien sur la notion d'une mort et d'une nouvelle naissance. Celle-ci reproduit peu ou prou un accouchement. L'impétrant est enfermé seul dans une caverne, une forêt ou le « cabinet de réflexion » maçonnique, qui symbolise le tombeau, certes, mais aussi l'utérus. Il en sort difficilement de cette « terre-mère » pour accéder à l'air (premier souffle). Il recevra la lumière et le cordon ombilical sera, d'une façon symbolique, coupé.

Les officiants, la loge maçonnique par exemple, tiennent la fonction de mère ; et son président, le Vénérable Maître, de père. Il s'agit d'une naissance sur le plan spirituel, comme la première naissance l'avait été sur le plan matériel. Traditionnellement les jeunes gens de sexe masculin sont initiés par des hommes, et les jeunes filles par des femmes. Et ceci est encore respecté dans le plus grand nombre de loges maçonniques.

On a pu affirmer que l'initiation tendait à combler

¹³ Mircea ELIADE, *Naissances mystiques, Essai sur quelques types d'initiation*, Gallimard, Paris, 1964.

le manque charnel qui unit le père au fils comme la mère à son enfant. Dans l'initiation opérée, à tout le moins, une présence, une relation physique entre l'homme et son fils spirituel.

Après l'initiation, le nouvel adepte reçoit un enseignement, des connaissances, révélations mythiques ou secrètes de métier (chasse, pêche, construction...). Son ou ses pères spirituels le forment, un peu à la manière de ce que devrait faire un père naturel, ou exactement de façon complémentaire. Ils exercent cette fonction de « parrain » qui tend à disparaître dans les faits.

L'initiant forme ainsi le nouvel initié, non pas tout à son image, à sa ressemblance, mais avec l'espoir qu'un jour « l'élève dépassera le maître », ira plus loin que lui sur le chemin de la connaissance.

Relevons d'emblée un point essentiel qui différencie la conception initiatique traditionnelle de la lecture psychanalytique des mêmes mythes. Pour ces derniers, le fils doit tuer le père pour accéder aux vrais pouvoirs, pour devenir père à son tour. La conception traditionnelle laisse entendre que le maître doit, au terme d'une seconde initiation de type sacerdotal, amener l'élève à devenir à son tour un initiant. Après avoir fait de lui un homme, il doit faire de lui un père. Alors le vieux maître peut, et doit, se retirer, s'effacer, se sacrifier en quelque sorte, pour qu'écluse le nouveau maître et que paraisse une nouvelle génération. A la mort, à la renaissance, à la résurrection succède la phase ultime, la régénération.

La différence entre les idées actuelles et la conception traditionnelle ne réside pas dans le fait qu'à une génération succède une autre, mais dans la manière dont se réalise le passage, dont s'empare le pouvoir : coup d'Etat freudien ou abdication initiatique ? En fait, peut-être le maître doit-il faire croire à l'élève qu'il force lui-même la voie, alors qu'elle lui était déjà ouverte.

Certaines études, comme le rapport d'Alain Bruel, proposent, entre autres solutions à la crise actuelle de la paternité, le recours à diverses formes de parrainage. Elles prônent la nécessité de trouver un modèle, un maître, afin de remplacer le père absent ou défaillant. En réalité, les sociétés traditionnelles sachant que le père naturel ou biologique n'est pas forcément le bon, ou qu'il peut disparaître, ont eu largement recours au système initiatique et à son complément. On confiera le jeune à un maître qui lui apprendra un métier (apprenti pour les plus humbles, écuyer pour les chevaliers).

Notre société moderne explosée, morcelée, peut-elle encore offrir aux adolescents frustrés de père un système de cet ordre, ou faut-il que le hasard aujourd'hui supplée à ce que des sociétés dites archaïques avaient déjà si bien organisé ?

Pour tuer le père, ne faut-il pas en avoir un, ou au moins se le représenter ?

Notre société moderne, moralisée à l'extrême, nie de fait l'intérêt de la structure familiale. Les grands-parents sont éloignés, parfois placés dans des maisons de retraite. La fratrie est écartelée, les mères seules avec leurs enfants de plus en plus nombreuses, comme nous l'avons déjà dit.

ÊTRE LE PÈRE D'UNE FILLE

Il nous faut souligner, ce qu'omettent les études sur la paternité, que le rôle du père est asexué. Rapport d'homme à homme, il lie aussi un homme à une femme, sa fille. Souvent ce cas de figure est occulté, ou n'est désigné que dans sa dérive monstrueuse : l'inceste.

Dieu, notre Père, a créé l'homme à son image, à sa ressemblance (Genèse I, 26). Mais Dieu est dépourvu de sexe. L'homme initial, l'*Adamkadmon* est asexué. Ce n'est qu'ultérieurement que d'Adam naîtra Eve (Genèse II, 22), instaurant ainsi deux sexes qui se cherchent pour former le couple, pour reformer l'unité perdue.

Les enfants d'Adam et d'Eve sont tous des mâles : Caïn, Abel et Seth. La Bible, on l'a vu, fidèle au système patriarcal, ne se penche guère que sur les fils, que ce soit ceux de Noé, d'Abraham, que ce soit Joseph et ses frères. Le père doit élever le fils pour en faire un autre lui-même. On conçoit dans la société ancienne que l'enfant dans son jeune âge soit élevé par la ou les femmes. Dès la fin de l'enfance, l'homme lui apprendra son métier.

La fille reste oubliée dans la quasi-totalité des schémas qui nous ont été légués par les anciens, indo-européens ou judéo-chrétiens. Elle est élevée par sa mère dans le gynécée, mais elle y demeure quand ses frères au même âge rejoignent les hommes.

Un père n'aurait-il donc aucun droit, aucune influence sur sa fille ? Est-il inutile à la formation d'une future femme ? Les rapports et les études ne s'attardent guère sur ce thème. Freud ne parle que d'Édipe, modèle semblant lui suffire. Le rapport dirigé par Alain Bruel n'évoque guère le problème que pour traiter d'abus sexuel.

On sait l'influence pourtant de la figure paternelle sur une fille. Ne recherche-t-elle pas le plus souvent son père, ou son exact opposé, ce qui revient au même ? Une jeune femme ne voit-elle pas le père qui lui a manqué dans son futur mari ? Devenue mère, ne projette-t-elle pas sur son fils l'image de son père, réel ou imaginaire ? Et le père, n'élève-t-il pas sa fille comme il conçoit la future mère qu'elle deviendra, ou comme la femme idéale qu'il offrira à son gendre ? On pourrait prolonger la liste.

L'étude des rapports père-fille est négligée à tort, l'attitude de la fille devenue mère dépendant étroitement de ce qu'elle a reçu du père.

Notre société tend à devenir matriarcale. La pratique du mariage est moins fréquente, sa dissolution plus fréquente. Les pères séparés distendent parfois à l'extrême les liens qui les rattachent à leurs enfants. De plus, là où survit un couple, le père donne parfois une image bien falote. Surtout quand il est sans emploi, et quand la mère entretient le ménage tout en élevant ses enfants. Certes, on peut parler d'un juste retour à d'antiques pratiques : le matriarcat n'a-t-il pas été la règle dans les pays indo-européens, il y a quelques millénaires ?

Bien sûr, on peut supposer que, dans l'indifférenciation sexuelle initiale, joue ce qu'Elizabeth Badinter estime être une « profémérité bissexualisée »¹⁴, mais plus pragmatiquement il faut voir comment restaurer l'équilibre et permettre à l'enfant de recevoir une double image, paternelle et maternelle, seule possibilité d'acquiescer pour lui le relief, la réalité totale de son être. Le père qui, on l'a vu, produit de l'altérité dans le rapport mère-enfant amène aussi sa fille à trouver son identité sexuelle.

Comme le rappelle Alain Bruel, citant Xavier Lacroix : « Rien ne dit à l'homme ce qu'est la femme, à la femme ce qu'est l'homme, hors la rencontre où ils se risquent¹⁵. »

Aujourd'hui il semble urgent de s'occuper de la paternité. Dans de nombreux foyers ont disparu les pères. A ce sujet, études et rapports se multiplient

Jusqu'à l'aube des temps modernes, notre Occident vivait en régime patriarcal. Le père donnait la vie, gérait la famille, et participait à l'éducation de l'enfant. Le partage des tâches était défini de façon explicite, en fonction du sexe, comme l'a montré Françoise Héritier¹⁶. La féminisation de la société, la quête d'égalité entre les sexes tendent à faire disparaître cette répartition du travail. Bien sûr, au moindre problème au sein de la famille, la mère reste souvent le seul élément de fixité, donc le point de référence, d'amarrage. La famille réduite à ce seul ancrage est déséquilibrée et menacée d'anéantissement. Nous ne tendons pas vers un matriarcat, ce qui supposerait encore un déséquilibre entre mère et père ; nous nous dirigeons vers la disparition pure et simple du père.

S'il n'y a plus de couple ni de famille, nous savons statistiquement que cela signifie dans la majorité des cas absence du père pour l'enfant. Et hors du cadre

¹⁴ Elizabeth BADINTER, *XY, De l'identité masculine*, Odile Jacob, Paris, 1992.

¹⁵ Xavier LACROIX, *Homme et Femme : l'insaisissable différence*, Cerf, Paris, 1993.

¹⁶ Françoise HERITIER, *Masculin, Féminin, la pensée de la différence*, Odile Jacob, Paris, 1996.

familial, le père ne voit plus l'enfant. Si le père est discrédité, par exemple à cause du chômage, il ne fait plus office de référence ni d'autorité. L'enfant vit seul avec sa mère tant sur le plan symbolique que sur le plan pratique. Cette perte de référence entraîne souvent un refus des autres formes d'autorité, un rejet des structures sociales, et c'est la porte ouverte à la délinquance et à la violence.

Jusqu'à ces derniers temps, on a recherché à protéger l'enfant, à lui octroyer des droits analogues à ceux de l'homme et du citoyen, mais la paternité ne se définit pas du seul point de vue de l'enfant. Et s'il devait avoir droit à un père, il ne faut pas méconnaître la difficulté d'être père aujourd'hui. Doit-on protéger maintenant la condition masculine, comme on l'a fait pour la femme (à quand un sous-secrétariat à la Condition masculine ?) ? Les tribunaux, en cas de conflit, sacrifient volontiers le père. Comment revaloriser son rôle en cas de dissolution du couple ? La loi de 1993, en permettant l'accouchement sous X, empêche le père de reconnaître l'enfant. Convient-il de revoir ce point pour protéger le père, et aussi l'enfant en lui donnant une référence ?

Ces points paraissant des détails sont en fait symptomatiques d'un état d'esprit de notre société. « Comment être père quand on n'a pas été fils ¹⁷ ? » se demandait Pierre Legendre. A trop vouloir protéger le faible, le législateur a omis sans doute, après le biologiste, que l'enfant était le maillon d'une chaîne généalogique.

S'agira-t-il de restaurer les anciennes coutumes ? Non, sans doute. Car à trop vouloir imposer, on en est arrivé à cet état de fait. La nature retrouve vite d'elle-même l'équilibre. On a opposé les sexes, on a voulu l'égalitarisme. Le bon sens suffit à comprendre que l'homme et la femme sont en fait complémentaires. La personnalité de l'enfant a besoin de cette rencontre.

Le législateur, s'il veut à tout prix intervenir dans ce qui est une loi de la nature, ne peut pas imposer une nouvelle place au père. Mais il peut aider tous les membres de la famille à réapprendre à espérer, à croire au bonheur, à le reconnaître quand il survient, à en créer les conditions quand il manque. « Engendrer, c'est faire acte d'espérance ¹⁸. » ●

¹⁷ Pierre LEGENDRE, *Leçon IV – L'Inestimable Objet de la transmission, étude sur le principe généalogique en Occident*, Fayard, Paris, 1995.

¹⁸ *Ibid.*

